



## PREAVIS N° 2022-04

### RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL concernant le Budget 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce budget vise à stabiliser les dépenses communales et à entretenir les infrastructures de la collectivité publique.

Il reflète donc les coûts de fonctionnement généraux pour la bonne marche de la Commune.

Ci-dessous, vous trouverez un descriptif des postes qui nous semblent significatifs au niveau de l'exercice prévisionnel 2023.

#### 11.3 Administration

**11.311 Achat mobilier, matériel, machines, informatique, vhc** : Les trois licences Epsitec (facturation, Crésus Salaires et Crésus comptabilité) sont comptabilisées dans cette rubrique.

**11.318 Honoraires et prestations de services** : Ce poste tient compte du contrôle fiduciaire de notre comptabilité ainsi que d'éventuels litiges, notamment au niveau de la police des constructions.

#### 18 Transports publics

**18.351 Participation au déficit du bassin** : En nette augmentation, cette somme est communiquée par le Canton.

#### 21.4 Impôts – Revenus

Ces chiffres sont basés sur les prévisions ACI (Administration cantonale des impôts) ainsi que sur les montants déjà comptabilisés pour l'exercice 2021.

#### 22 Service financier

Le Canton transmet également les données pour cette position.

#### 32 Forêts

Cette rubrique tient compte des frais d'entretien courant ainsi que des soins culturels prévus pour l'année prochaine.

#### 35 Bâtiments

Des travaux d'entretien sont budgétés dans l'ancien Collège, notamment au niveau des couloirs et de certains appartements. D'autre part, la Municipalité prévoit d'étanchéifier le côté est (côté Novalles) du bâtiment. Les CHF 25'000.- budgétés sont disponibles dans le fonds de réserve.

**351-3124 Achat de mazout** : Ce poste a été augmenté en prévision d'une hausse du prix d'achat du combustible.

**352 Le Battoir**

**352.314 Entretien Battoir** : L'état de la toiture sera contrôlé.

**352.423 Location du battoir** : Les locations seront réadaptées en fonction des m<sup>2</sup> dès janvier 2023.

**354 L'Auberge – La Croix fédérale**

Mme et M. REY ont donné leur congé pour le 31.12.2022. A la demande de l'Armée, la Municipalité n'entreprendra pas de démarche pour leur trouver un successeur ; en effet, le restaurant sera probablement vendu à court terme. La Municipalité attend une décision officielle du propriétaire.

**43 Routes**

Hormis le service hivernal, la vidange des regards est également agendée en 2023.

**44 Parcs et Cimetière**

**442 Grande place de jeux** : Ce montant permettra de poursuivre la remise en état de l'équipement.

**47 Cours d'eau**

**47.314 Cours d'eau, entretien** : Ce poste tient compte de la vidange du dépotoir du Ruau ; Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 60%.

**51 et 52 Enseignements primaire et secondaire**

Les montants mentionnés sont ceux qui nous ont été communiqués par l'ASIGE ; les coûts prévus pour l'enseignement primaire sont stables alors que ceux pour le secondaire subissent une forte hausse. Cette augmentation comprend notamment les frais liés à Borné Nau D ainsi qu'à la création d'une bibliothèque.

**72 Prévoyance et aides sociales**

**72.351 Facture sociale** : Les coûts sont communiqués par le Canton.

**72.352.1 Réseau d'accueil de jour des enfants** : Les chiffres sont tirés des budgets FADEGE/RADEGE ; une augmentation d'enfants est constatée dans les différentes structures ce qui engendre également une augmentation de personnel.

**72.352.2 L'ARAS (Association régionale assurances sociales)** : Cette charge, en baisse par rapport au budget 2022, est communiquée par l'ARAS.

**81 Service des eaux**

**810.434 Vente de l'eau au m<sup>3</sup>** : La Municipalité a tablé sur une augmentation de la population pour l'année prochaine.

En résumé :

Total des amortissements pour 2023	:	CHF 50'883.00
Charges	:	CHF 606'326.70
Produits	:	CHF 567'750.00
<b>Excédent des charges</b>	:	<b>CHF 38'576.70</b>

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de la commune de Vugelles-La Mothe**  
**sur proposition de la Municipalité,**  
**entendu le rapport de sa commission,**

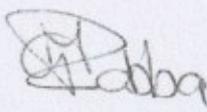
**considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

**décide :**

**Article 1 :** Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2023 :

Charges	CHF 606'326.70
Revenus	CHF 567'750.00
<b>Excédent des charges</b>	<b>CHF 38'576.70</b>

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

  
La Syndique  
MC ROBBA

  
La Secrétaire  
D. BIOLLAY

